AR Prefecture

047-200068930-20230512-D2023_87_DTE-AI Reçu le 16/05/2023



DÉCISION:

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie ORRIOLS

N°D2023-87-DTE

OBJET: AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS - MONSIEUR XAVIER GOUDAIL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Monsieur GOUDAIL Xavier en date du 1er juillet 2022, dont l'activité est la culture céréalière située 2641 route du Château de laval, 47150 Trentels, sollicitant l'aide forfaitaire de 3 000,00 euros relative à l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs sur le territoire de Fumel Vallée du Lot;

Vu la notification d'attribution du Conseil Départemental en date du 09 novembre 2022 ;

Considérant que les conditions d'attributions fixées dans la délibération n°2010E-110 sont désormais réunies ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot décide,

- 1°) D'accorder le versement de l'aide forfaitaire d'un montant de 3 000,00 euros Monsieur GOUDAIL Xavier dont l'exploitation est située 2641 route du Château de laval, 47150 Trentels ;
- 2°) D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;
- 3°) Précise que les crédits afférents sont prévus au BP 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 12 mai 2023

> Le Président, Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 16 mai 2023 Reçu en Sous-Préfecture le : Publié ou Notifié le :16 mai 2023

